



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 avril 2016 Salle du Complexe des Cordeliers A Vic-Fezensac

L'an deux mille seize, le 7 avril à 20 H 30, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis à la salle du complexe des Cordeliers à Vic-Fezensac, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Jean-Joseph GARCIA, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX-LOUIT, Alain CONCIL, Francis CAPDEVILLE, Robert BORDERES, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Alain MARSAN, Michel VIC, Robert PACHE, Robert DUFRECHOU, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Marie-Thérèse CAZENAVE, Pierre ANTONELLO, Caroline CUEILLEN, Jean-François AGUT, Philippe LAVIGNE, Francette ESCAICH, José BENTEGEAC, Gérard BRUNET, Jean-Jacques OSPITAL, Béatrice NARRAN, Jean-Michel DUPEYRON.

Etaient absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Jean-Pierre DOAT, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, Arnel LAFFONT, Guy FAVAREL, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES, Jean-Luc WOLOSZYN, Daniel PERES, Véronique BRANA (P. Barbara NETO), Isabelle DURROUX, Andrew CAVALIERE (P. Michel ESPIE), Cathy BARBE, Danielle ZADRO (P. Béatrice NARRAN).

Le Président constate que le quorum est atteint, remercie les participants ainsi que M. CASTAGNA, journaliste pour sa présence et ouvre la séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le compte rendu 16 février 2016 est adopté à l'unanimité.

Le Président donne ensuite la parole à M. CONCIL, Président de la commission des Finances, pour la présentation des rapports suivants et indique qu'à l'issue de celle-ci, il répondra à un certain nombre d'interrogations pour une information complète du Conseil Communautaire.

FINANCES : Vote des taux et vote du budget 2016

M. CONCIL indique que le bureau de la communauté et la commission des Finances ont choisi de maintenir les taux tels qu'ils sont, soit :

CFE : 31,69%

TH : 13,08%

TFNB : 4,36%

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

En ce qui concerne le budget général pour sa partie « fonctionnement », il n'y a pas de changements notables simplement de légers ajustements à la hausse ou la baisse selon les postes. M. CAHUZAC évoque celui du ménage. Le Président indique que dans le cadre de la Maison de Santé, la communauté de communes avait un contrat avec les professionnels de santé pour le nettoyage des locaux et elle était donc employeur et travaillait avec l'association d'insertion d'Aignan ESPA. Les conditions du ménage de la MSP ayant changé, la collectivité, ne pouvant rompre son contrat avec ESPA, a redéployé le personnel sur les nouveaux locaux du site des Cordeliers.

Pour sa partie « investissement », il faut considérer que tous les produits des demandes de subventions ne sont pas inscrits au budget notamment en raison du retard d'installation de la Médiathèque mais pas seulement. Son en attente des financements émanant du conseil départemental, de la DETR, et du PETR. Pour ces derniers crédits, le Président compte sur un rattrapage de la période blanche (décembre 2014-juillet 2015) pour laquelle aucun dossier n'aurait été pris en considération et inscrit. Le Président évoque le prêt d'un million d'€ en ayant donc espoir que l'ensemble ne sera pas consommé.

Le budget général 2016 tel que présenté par M. CONCIL est voté à l'unanimité tout comme celui de la ZAE de Carget, celui du SPANC et celui du TAD.

FINANCES : Attributions de compensations

Elles ne sont pas modifiées depuis 2003 et cette année, elles ne le seront pas non plus même si le TPG aurait souhaité que la collectivité instaure une baisse de 15 %.

Le Président souhaite à ce moment de la réunion intervenir sur le TAD en rappelant que désormais cette compétence appartenait à la Région et non plus au Département. Jusqu'à présent, la collectivité bénéficiait d'un financement croisé de la Région et du Conseil Départemental. Il a donc saisi Mme La Présidente de la Région en vue d'obtenir des précisions et des assurances que la Région reversera bien en plus de la sienne la contribution du conseil départemental qui doit transférer compétence et recettes.

Le Président revient ensuite sur le taux d'endettement de la collectivité sachant la communauté de communes n'a pas changé son taux de reversement et ne prélève

pas de TFB. Pour information, la dette en capital/hab. s'élève à 261,60 €, la charge de l'annuité par habitant à 26,90 € et à 17,57 €/hab si l'on intègre le produit de la MSP.

FINANCES : Recrutement du personnel d'été

Le Président rappelle à l'assemblée l'importance accordée par l'Etat aux Maisons de Services au Public (anciennement Relais Services Publics) dont il souhaite accentuer la décentralisation au plus près des usagers.

Le personnel d'été rend service à la collectivité pour assurer cette mission de service auprès d'une population toujours plus nombreuse et en attente d'un service qui n'est plus décentralisé.

La délibération accordant ces recrutements est validée à l'unanimité.

MSP : Révision du montant du loyer

La diététicienne a souhaité mettre un terme au bail correspondant au bureau qu'elle occupait dans les locaux de la Maison de Santé. La collectivité va donc proposer un avenant au bail de la SISA de façon à adapter le montant du loyer qui sera appelé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ECONOMIE : Convention avec Gers Développement

A l'occasion de ce rapport le Président décide d'apporter quelques précisions sur le dossier de développement économique correspondant à la ZAC de Carget dont le démarrage est imminent.

Les entreprises QUEMION, DUBUC et GRENIER sont les premières à signer un sous seing privé. Avec l'entreprise CUENCA, les négociations sont en cours et sur le point d'aboutir.

Deux opérateurs sont intéressés par l'installation d'un site photovoltaïque sur la parcelle appartenant à M. Antonioli : CAM Energie et Solaire. Le projet dès qu'il sera monté, sera présenté à la commune de Vic-Fezensac ; on pourrait réinjecter sur le réseau existant 4 Mga ce qui éviterait une extension de réseau sur la zone.

Pour en revenir à la délibération proposée, il se trouve que la CCI du Gers a sollicité la communauté de communes pour un partenariat qui n'impactera pas le budget actuel puisque cette collaboration sera financée par la diminution de la participation à l'activité de la CMA du Gers.

Le territoire bénéficiera ainsi d'actions d'animations à la fois de la CCI et de la CMA 32 ce qui permettra d'avoir un observatoire complet de l'activité économique de « D'Artagnan en Fezensac ».

M. ESPIE approuve ces démarches.

M. OSPITAL demande plus de précisions quant à l'installation du site photovoltaïque : achat ou location de terrains...

Le Président lui répond que la collectivité s'adaptera à la situation, et n'adoptera pas de position fixe et sera attentive à toute association de moyens (communes, SDEG...) en vue d'une contractualisation sur la vente de l'électricité.

Le Président indique à M. CAMAZZOLA que 24 000 m² de la zone sont sur le point d'être vendus et qu'il en restera donc 1 500 m² à la vente.

Puis, la délibération est soumise au vote et validée à l'unanimité.

FERIA DE PENTECÔTE : Site de Cauderon

La communauté de communes et la commune de Vic-Fezensac souhaitent reconduire leur partenariat pour les festivités de Pentecôte par la mise à disposition du site de Cauderon comme aire de parking et d'accueil. La Banque Alimentaire y est associée par la fourniture de bouteilles d'eau sur le site en vue de sensibiliser les festayres à la sur-consommation des boissons alcoolisées. Cette action de prévention aura comme slogan : « L'eau, c'est la vie ».

Le Président indique par ailleurs que l'Office de Tourisme animera, en ville sous les arcades, une vitrine du Territoire afin de vendre la destination « Armagnac – Terra Gers »

Le projet de convention modifié à la demande du Président pour intégrer cette opération de prévention, est approuvé à l'unanimité.

TAD : régies des navettes de la Feria et Navetitas de Tempo latino

Retirée pour la Feria et adoptée à l'unanimité pour Tempo Latino.

TOURISME : Taxe de séjour

La tarification précédemment adoptée était calquée sur la pratique du territoire situé sur le secteur d'Auch, puisque selon les critères du CDTL, il semblait que le territoire vicois s'apparentait au territoire auscitain. La position de Mme THIEUX LOUIT va dans le sens d'une harmonisation sur l'ensemble du Pays d'Armagnac. Mme ARQUE considère que le tarif de 1 € pour les résidences de tourisme, hébergements 3 * est trop élevé, tout comme M. GARCIA. Néanmoins, il est difficile de changer ces tarifs qui sont déjà appliqué depuis le 1^{er} janvier.

Donc, le Président résume la situation à l'issue de cet échange de points de vue, les tarifs tels que votés en 2015 sont maintenus jusqu'à la fin de l'année, la prochaine délibération pour 2017 sera discutée et débattue dès septembre 2016.

FOURRIERE DEPARTEMENTALE : Adhésion au SM3V

Conformément à la modification des statuts, la collectivité reprend la compétence en matière de création et de gestion d'une fourrière animale pour le compte des communes du territoire, pour la transférer ensuite au Syndicat Mixte des Trois Vallées en y adhérant. Le Président et M. le Maire de Vic-Fezensac sont désignés pour représenter « D'Artagnan en Fezensac » au SM3V. L'adhésion est ainsi validée à l'unanimité.

BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE : Vol

Suite au vol intervenu dans la nuit du 27/11/2015 au 28/11/2015 de 127,30 € dans la caisse de la régie de la bibliothèque, il s'agit de la procédure habituelle pour désengager Mme Labrousse de toute responsabilité. La délibération est adoptée à l'unanimité.

ZAE DE CARGET : Information

Le sujet a déjà traité lors de l'adoption du partenariat avec Gers Développement.

PAYS D'ARMAGNAC : Mutualisation des moyens

Le Président indique que des réponses à certains besoins de mutualisation dans le fonctionnement des collectivités pourraient passer par le PETR.

M. CAHUZAC qui a assisté à la réunion de présentation de cette future coopération possible avec les agents du PETR, partage ce point de vue et indique que c'est pratiquement en cours de finalisation pour l'ADS. Le questionnaire présenté devant le conseil communautaire vise à évaluer un état des lieux des besoins de chaque commune du territoire.

Le Président indique à l'assemblée que la mise en place d'un schéma de mutualisation est rendue obligatoire. Il reconnaît que la plupart des communes (hors Eauze et la Ténarèze) ne sont pas en mesure de réaliser par exemple les documents d'urbanisme et que le PETR peut effectivement créer un service ADS pour palier à cette difficulté.

Par contre pour ce qui est de la passation des marchés, il souhaite conserver une certaine autonomie et considère que les services d'une AMO est sans doute plus proche et plus efficace qu'un service excentré au PETR. La discussion reste ouverte et sera reconduite avec le résultat du questionnaire.

QUESTIONS DIVERSES

Il est demandé au Président de se renseigner en vue d'un réaménagement des prêts de la collectivité compte tenu de la conjoncture économique et des faibles taux d'intérêts pratiqués.

Le Président fait savoir qu'il reste encore des panneaux de stationnement pour personnes handicapées à retirer auprès des services de la communauté de communes.

Mme THIEUX LOUIT demande alors la parole pour exposer aux élus communautaires son projet de rénovation de la place du Lupiac pour 2017 et les difficultés qu'elle rencontre à finaliser son plan de financement. Ce dossier n'est pas éligible au FLI comme le sont Vic-Fezensac et Marambat. Le Président lui demande de mettre en place une véritable concertation avec les éventuels partenaires financeurs et d'optimiser les aides de l'Etat. Le Président lui assure également qu'il doit y avoir des ajustements pour l'aboutissement du projet, le conseil communautaire sera saisi et devra se prononcer.

La séance est levée vers 23 heures 30.